



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 mars 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIÉVEZ, Flavie PRÉVOST.

Objet n° 26 - Question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative aux travaux en cours au Chemin du Pont : préoccupations relatives à l'information et à la sécurité.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative aux travaux en cours au Chemin du Pont: préoccupations relatives à l'information et à la sécurité.

Depuis quelques semaines, les travaux de voirie ont débuté au chemin du Pont. Plusieurs riverains m'ont interpellé à ce sujet, déplorant le manque de communication. En l'absence d'information préalable, ils n'ont pris connaissance du déroulement des travaux qu'à travers la signalisation interdisant le stationnement, installée seulement quelques jours avant le début du chantier. Une seconde problématique, tout aussi préoccupante, concerne la sécurité aux abords du chantier. Aucun aménagement sécurisé n'a été prévu pour les piétons souhaitant traverser l'intersection entre le Chemin du Pont et la Chaussée d'Ecaussinnes. Cette situation représente un réel danger, car les piétons sont contraints de marcher sur la chaussée pour rejoindre le trottoir situé sur le pont du chemin de fer.

Par ailleurs, de nombreux piétons, notamment ceux se rendant vers l'IFPME ou le Colruyt, se retrouvent eux aussi à circuler sur la voirie, faute de cheminement piéton adapté, ce qui les expose à un risque réel d'accident.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent :

- Une étude de sécurité a-t-elle été réalisée en amont du chantier ?
- Pourquoi aucun aménagement provisoire, tel qu'un passage piéton temporaire marqué au sol (par exemple en peinture jaune), n'a-t-il été mis en place dans ce carrefour particulièrement dangereux?
- Quelles mesures concrètes sont prévues pour assurer la sécurité des usagers dits « faibles » —

piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite — durant toute la durée des travaux ?

- Prônez-vous réellement la sécurité sur vos chantiers ? Car ce n'est malheureusement pas la première fois qu'un tel problème se pose, mettant en évidence un manque de considération pour la protection des usagers vulnérables.

L'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond à la question :

Je me permets d'avoir la parole et de répondre à cette question pour apporter mon soutien aux agents du service mobilité qui sont régulièrement malmenés par certains et certaines qui devraient peut-être se souvenir qu'on parle à des agents de l'administration et que ceux-ci méritent le respect. La teneur de certains mails est intolérable. Je tenais en profiter de cette prise de parole pour le souligner.

La législation sur les sentiers donne les mesures obligatoires sur la chaussée en fonction de la voirie. Ici, on est sur une voirie à 50 km/h et donc, systématiquement, des réunions de chantiers sont exécutés avec un contrôleur de sécurité qui fait une inspection à la fois pour les ouvriers mais aussi pour les usagers, et, systématiquement, l'ensemble des remarques, lorsqu'il y en a, sont appliquées.

Par ailleurs, on donne une autorisation à un entrepreneur pour faire des travaux. Cette autorisation reprend des droits, forcément, mais également des obligations, dont celles de prendre toute responsabilité pour la voie publique au périmètre du chantier. Alors, indépendamment de cette réglementation, lorsque on analyse un chantier, systématiquement, une sécurisation optimale est prévue et, en mobilité, on doit faire en fonction des minima autorisables. Dans ce cas-ci, je pense que c'est intéressant de se rendre compte de comment était cette chaussée avant le début des travaux. Il n'y avait rien pour les piétons, il n'y avait rien pour les cyclistes. Les gens marchaient le long de la chaussée. Maintenant qu'il y a des travaux, on ne va pas commencer à créer un trottoir provisoire pendant qu'on est en train de construire le trottoir définitif. On ne va pas commencer non plus à créer un passage pour piétons provisoire alors qu'il n'avait pas avant.

Si tu te rappelles bien, parce que tu connais bien les lieux, avant, les piétons marchaient juste sur la chaussée. Maintenant, il y a quasiment une voirie qui est neutralisée pendant le chantier. Donc, les citoyens qui empruntent cette voirie sont davantage protégés qu'avant.

Par rapport aux passages piétons, la question est intéressante : si on marque un passage piéton dans cette zone, actuellement, ça veut dire que le piéton devient prioritaire. On n'octroie pas la priorité à des usagers faibles dans un chantier où la circulation est fortement modifiée et où, forcément, l'attention doit être accrue pour tout le monde. Ça, c'est un élément qui est important, d'autant plus qu'actuellement la vitesse est réduite à 30km/h dans cette partie du chantier.

Pour ce qui est de la communication, ça c'est un procès d'intention. Je ne vais pas m'y attarder davantage : l'ensemble des déviations a bien été encodé dans Eaglebe. Les riverains ont été prévenus en direct. Il y a un affichage imposant qui est présent sur le site. Il y a une parution qui a été faite dans Braine Notre Ville, le Conseil communal a abordé le sujet à trois reprises, les réseaux sociaux de la ville, du Député-Bourgmestre, de certains Echevins, des Conseillers communaux en ont parlé, la presse n'a pas oublié de le mentionner et une seconde phase de communication sera prévue.

Pour la suite du chantier, donc, je pense que les quelques riverains qui n'étaient pas au courant étaient sans doute à l'étranger pendant cette période-là. Mais en tout cas, tous les Brainois sont au courant des travaux au niveau de ce chantier.

Monsieur le Conseiller communal Madiane ADDI réplique :

Merci pour la réponse. Déjà, il y a une chose: je ne vois pas de quoi vous parlez des e-mails intolérables ou indésirables. Pourtant, ma question orale ne contient pas de mail.

Deuxièmement, je vois dans votre réponse qu'il n'a pas une réponse claire concernant la sécurité au niveau des chantiers. Donc, pour moi, il n'y a pas eu d'étude de sécurité avant le début du chantier. Donc, vous dites qu'il n'y avait rien pour les piétons. Si, il y avait un passage piéton à l'intersection entre Chaussée d'Ecaussinnes et le Chemin du Pont .

Le Chemin du Pont et donc normalement les gens, ils traversent le début du Chemin du Pont, vraiment sur la Chaussée d'Ecaussinnes, avec les voitures.

En sachant que à cet endroit-là, la circulation ou la vitesse ne sont pas réduites. Donc, merci de prendre en considération ma question et la sécurité par rapport au chantier.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE